

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation
15/12/2022

Date d'affichage
23/12/2022

Objet de la délibération
Finances : Délibération modificative – Budget communal N°2

Séance du 21 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt et un décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Antoinette LE BRAS, donnant pouvoir à Cyril MARECHAL
Jean-Baptiste MALIVERNAY, donnant pouvoir à Karine GOMES
Charles-Emmanuel PELLETIER, donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN

Absents :

Franck NICOLAS
Margaux PRAOM
Delphine RAHON-SIMON
Philippe RIGAL
Maud WASNER

Violette SEGARD a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 24/03/22 approuvant le budget primitif et les budgets annexes,

Vu la délibération 2022 05 01 « Budget communal - affectation du résultat de l'exploitation 2021 » du conseil municipal du 24/05/22,

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses et les recettes, ainsi que les mouvements d'ordres suivantes :

Phase 1 : section investissement

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

Augmentation sur : 20221221-202212201-DE

Berger
Levrault

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	
D 023	235 131,54€	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	235 131,54€	
R 021 : virement de la section fonctionnement	235 131,54€	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	235 131,54€	
R 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés		235 131,54€
TOTAL R10 : Dotations, fonds divers et réserves		235 131,54€

Phase 2 : section fonctionnement

COMPTE	DESIGNATION	BUDGET VOTE	BUDGET MODIFIE 20/10/2022	BUDGET MODIFIE 21/12/2022	Soit augmentation sur crédits ouverts	Soit diminution sur crédits ouverts
DEPENSES - CHAPITRE 011						
6067	FOURNITURES NON STOCKEES	10 000,00		11 000,00	1 000,00	
613	LOCATION	24 800,00	28 880,00	34 000,00	5 120,00	
615228	ENTRETIEN ET REPARATION	1 000,00	4 000,00	5 000,00	1 000,00	
6156	MAINTENANCE	34 000,00	44 000,00	46 000,00	2 000,00	
622	REMUNERATIONS HONORAIRES	9 000,00		11 650,00	2 650,00	
623	PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES	42 000,00		48 000,00	6 000,00	
	TOTAL DEPENSES	86 800,00		109 650,00	17 770,00	
RECETTES - CHAPITRE 73						
Compte 73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	4 000,00		75 929,98	71 929,98	
RECETTES - CHAPITRE 74						
Compte 741121	DOTATION SOLIDARITE RURALE	115 800,00		37 992,00		77 808,00
Compte 74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES	48 000,00		107 132,00	59 132,00	
RECETTES - CHAPITRE 75						
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS	1 800,00		101 900,00	100 100,00	
	TOTAL RECETTES	169 600,00		322 953,98	231 161,98	77 808,00

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- D'approuver la présente décision modificative.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

DECIDE

Fait à Saône le 22/12/2022

Le Maire,
Benoit VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

DELIBERATION TRANSMISE A :

- PREFECTURE

- TRESORERIE / - DGFIP DU DOUBS



Conseil Municipal du 21/12/2022

Convocation : 15/12/2022 DELIBERATION M
BUDGET COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 025-212505325-20221221-202212201-DE



	Nom	Prénom	POUVOIR donné à ...	SIGNATURES
1	BELLEVILLE	Marion		
2	CALVAT	Lylia		
3	CASTILLON	Nathalie		
4	CUCHE	Jérôme		
5	GABLE	Marlène		
6	GAULARD	Claude		
7	GOMES	Karine		
8	GROSGURIN	Fanny		
9	JUAREZ	Emilio		
10	LE BRAS	Antoinette	Cyril Maréchal	
11	LECAILLE	Marc		
12	MALIVERNAY	Jean-Baptiste		
13	MARECHAL	Cyril		
14	MOREL	Christian		
15	NICOLAS	Franck		
16	PELLETIER	Charles-Emmanuel	Benoit Vuillemin	
17	PRAOM	Margaux		
18	RAHON-SIMON	Delphine		
19	RIGAL	Philippe		
20	SAUVONNET	Nadine		
21	SEGARD	Violette		
22	VUILLEMIN	Benoit		
23	WASNER	Maud		

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 025-212505325-20221221-202212201-DE